

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1276 19 octobre 1953

n° 1276 19

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 13 du 01/11/1953

Date de publication

19 octobre 1953

Date du numéro

1 novembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

La peine de la rétrogradation du 12e au 11e échelon est infligée à M. Toussaint (Jean), infirmier de 12e échelon du cadre local, en service à la direction du Service de Santé, pour compter du 1er octobre 1953. M. Toussaint (Jean) conserve, dans ce nouvel échelon (11e), l'ancienneté qu'il avait acquise dans son échelon antérieur. ISERE